



5 rue Jules de Vicq, 59 800 Lille
Tel : 03 20 86 17 25

Règlement de la Vélo-école adulte

I. Objet

La vélo-école pour adultes a pour but de permettre à des personnes qui ne savent pas faire de vélo d'acquies l'équilibre puis d'apprendre tous les gestes nécessaires à la circulation sur la route. Mais aussi à ceux qui savent pédaler de rouler en confiance dans la circulation.

II. Horaires et tarifs

Les **cours débutants** ont lieu sur 3 sites différents :

- Espace piéton entre la rue de Bouvines et la rue Louis Blanc
- Dans la cour de l'école Cornette (18 rue Eugène Jacquet, 59800 Lille) – quartier Caulier à Lille.
- Ou bien sur la place Caulier

Les créneaux horaires des cours :

- Le lundi de 9h15 à 11h
- Le mardi de 19h00 à 20h20
- Le jeudi de 19h à 20h et de 20h à 21h

Attention, les cours ayant lieu les jours fériés peuvent ne pas être maintenus.

Les **cours avancés/séances de perfectionnement** ont lieu sur des pistes cyclables et dans la circulation le week-end (samedi ou dimanche), selon les disponibilités des bénévoles.

Le tarif de la vélo école est de 34€ pour un cycle d'apprentissage, il comprend l'adhésion de soutien à l'association Droit au vélo (14€), ainsi que le coût de fonctionnement de la vélo-école (20€).

Les **séances de perfectionnement** ont un coût supplémentaire de 5€/séance. Pour ceux n'ayant pas suivi le cycle d'apprentissage en amont, nous vous demandons une adhésion à l'association de 8€ (demandeur d'emploi ou étudiant) ou 14€ (tarif classique).

III. Tenue

Prévoyez une tenue décontractée, dans laquelle vous pourrez être à l'aise, et adaptée selon la météo. Pas de nus-pieds, de chaussures à talons ou avec des semelles qui glissent, mais plutôt des baskets, des chaussures qui tiennent bien le pied et la cheville. Evitez également les pantalons trop amples (risque de se prendre dans la chaîne ou les roues), privilégiez donc les pantalons serrés en bas.

Pensez à prendre des gants. Vélo, casque et chasuble jaune vous seront prêtés.

Néanmoins la possession d'un vélo personnel ou l'accès à un vélo en libre-service permet de pratiquer entre les cours et de progresser plus vite, c'est donc fortement conseillé.

IV. Présence aux cours

Les moniteurs vous proposent un cycle de cours sur une période de 13 semaines, soit un cours par semaine afin d'effectuer minimum 8 séances hebdomadaires. A vous de venir régulièrement pour profiter de la totalité des séances. Au bout de la période des 13 semaines proposées, le moniteur se réserve le droit de prendre un nouveau groupe d'élèves.

En cas d'impossibilité de venir à un cours, les élèves doivent prévenir la vélo-école le plus tôt possible et au plus tard 48h (2 jours) à l'avance.

Pour rappel, les cours sont essentiellement dispensés par une équipe de bénévoles qui donnent de leur temps pour vous apprendre à faire du vélo. **Merci de respecter cela en étant le plus ponctuel et assidu possible.**

Au bout de 2 absences non justifiées (ou justifiées moins de 48h à l'avance), l'élève sera radié-e de la vélo-école. Ces mesures sont prises suite à de nombreuses absences pour lesquelles l'équipe de la vélo-école adulte sont prévenus seulement quelques heures à l'avance. De nombreuses personnes sont sur liste d'attente pour apprendre à faire du vélo. Nous ne pouvons donc nous permettre d'avoir des cours à demi remplis.

V. Vélo-école participative

La vélo-école n'est pas un service, c'est aussi votre vélo-école ; vous êtes partie prenante de son fonctionnement : soyez ponctuel, participez à la préparation des vélos (antivols, gonflage,...), donnez votre avis sur le fonctionnement. Vous pouvez également devenir bénévole à votre tour pour la vélo-école, lorsque vous aurez acquis un bon niveau, ou pour tout autre activité de l'association Droit au vélo.

Je soussigné(e)

En tant qu'apprenant à la vélo-école de l'ADAV, je m'engage à :

- Respecter le groupe et les moniteurs
- Etre attentif à ma propre sécurité et celle des autres
- Respecter les consignes des moniteurs
- Informer les moniteurs en cas de problème de santé
- Etre ponctuel aux cours auxquels je suis inscrit
- Venir régulièrement
- Prévenir en cas d'absence
- Prendre soin du matériel prêté
- Porter pendant toute la durée du cours, trajets compris, le casque et la chasuble
- Respecter le code de la route

En cas de non-respect de ce règlement, l'apprenant s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de la vélo-école sans remboursement des frais d'inscription.

Bon pour accord, le.....

Signature de l'élève :